



# Pour une justice locale

Efforts nationaux pour établir la responsabilité des auteurs des crimes de masses

## Le défi

Lorsque des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des actes de génocide ont été commis, la communauté internationale s'accorde sur la nécessité de poursuivre les responsables. Dans l'idéal, les victimes devraient pouvoir voir les responsables de tels crimes rendre des comptes devant leur système judiciaire national. Les tribunaux internationaux ne devraient être saisis qu'en dernier recours : en vertu du droit international l'obligation d'enquêter et de poursuivre les crimes internationaux revient en premier lieu aux États ayant compétence.

Faire en sorte que la justice soit rendue près du lieu de commission des atrocités est souvent difficile à réaliser. Enquêter peut s'avérer particulièrement difficile et décourageant face à l'ampleur du conflit et à la nature violente et complexe des crimes commis. De nombreux pays et tout particulièrement ceux sortant de conflits armés ne possèdent pas forcément l'expertise nécessaire pour réaliser des enquêtes complexes et de grande ampleur.

Balayer les atrocités de masses sous le tapis est dangereux : si les responsables ne sont jamais poursuivis et que l'État de droit n'est pas appliqué, alors l'histoire est vouée à se répéter. Plus la justice sera mise en œuvre localement plus elle sera perçue comme étant efficace. Cela assure aussi que l'État de droit l'emporte sur le recours aux armes. Pour cette raison, les États à travers le monde ont reconnu l'importance de la primauté des juridictions nationales dans la poursuite des crimes internationaux.

## Notre solution

Justice Rapid Response (JRR) a développé son Programme Complémentarité afin de fournir une assistance flexible, rapide et ayant un bon rapport coût/efficacité aux pays qui souhaitent enquêter et poursuivre eux-mêmes les crimes internationaux, mais qui ont besoin d'être soutenus par la communauté internationale à travers la mise à disposition d'une expertise professionnelle.

JRR offre une assistance personnalisée sous la forme de mentorat à partir de son pool d'experts de plus de 600 professionnels et qui permet aux États de mettre en place une justice locale avec des standards internationaux. Parmi les experts prêts à être déployés figurent des conseillers juridiques, des procureurs, des spécialistes de la protection des enfants et des témoins, des analystes militaires et des experts en matière de violence sexuelle en temps de conflits.

Le Programme Complémentarité de JRR permet aux acteurs nationaux de concevoir et de mettre en œuvre des enquêtes crédibles et approfondies. Le mentorat reçu par les autorités nationales leur permet d'améliorer leur confiance en elles et les chances que justice soit faite pour les crimes du passé. Ce soutien contribue à la réaffirmation de l'État de droit et à briser le cycle de conflits.



## Notre approche

En réponse aux demandes des États, JRR envoie tout d'abord une petite équipe afin d'analyser les besoins des autorités nationales. JRR travaille avec celles-ci et la communauté internationale afin d'éviter les doublons et propose l'endroit où ses experts pourront être le plus utile. JRR fournit une expertise dans un large éventail de domaines, y compris:

- ❖ Droit pénal international
- ❖ Enquêtes criminelles
- ❖ Violences sexuelles et sexistes
- ❖ Protection des enfants
- ❖ Analyses judiciaires / médico légales
- ❖ Gestion des affaires
- ❖ Sécurité et gestion des témoins

## A propos de JRR

Justice Rapid Response (JRR) est un mécanisme multipartite qui permet le déploiement rapide de spécialistes en droits de l'homme et en justice pénale. Ces professionnels qui sont membres de notre pool d'experts peuvent être déployés à la demande de la communauté internationale afin d'enquêter, d'analyser et de rédiger des rapports sur des situations où des violations graves des droits de l'homme et des crimes internationaux auraient été commis.

Depuis que nous avons commencé nos opérations en 2009, JRR a mis en place un pool d'experts provenant des quatre coins du monde. Ce pool, qui est en constante augmentation, est actuellement fort de plus de 600 experts. Ces derniers ont été spécifiquement formés dans des formations organisées à travers le monde pour mettre en œuvre leurs compétences dans le contexte d'enquêtes internationales. Aujourd'hui plus de 100 pays, organisations et institutions participent au travail de JRR. Cela nous a permis de déployer des experts dans plus de 100 missions. Le but de JRR est de s'assurer qu'à travers des enquêtes opportunes, professionnelles et impartiales sur les atrocités de masse, leur commission soit dissuadée et les victimes obtiennent justice. C'est grâce à cela que les sociétés qui sortent d'un conflit sont mieux à même d'éviter de retomber dans la violence.

### Nous contacter

Katrin Weilhammer

Chargée du Programme Complémentarité

Téléphone : +41 22 544 29 00

Email : [k.weilhammer@justicerapidresponse.org](mailto:k.weilhammer@justicerapidresponse.org)

## Notre impact

Grâce au Programme Complémentarité de JRR les pays qui font face aux conséquences d'atrocités de masse sont mieux équipés pour mettre en œuvre leurs obligations découlant du droit international. De la collecte de preuves sur le terrain à leur présentation dans la salle d'audience, les experts de JRR veillent à ce que les autorités nationales disposent des connaissances et des outils nécessaires. Lorsque les crimes passés sont punis, l'État de droit est renforcé et les sociétés peuvent faire face d'une manière plus adaptée aux conflits futurs.

### Aperçu

**Le Guatemala** continue de faire face aux conséquences des nombreux crimes qui ont été commis durant la guerre civile qui a fait rage pendant plusieurs décennies. JRR travaille conjointement avec des procureurs afin de renforcer la capacité du pays à rendre justice aux victimes du conflit.

**Le Mali** cherche à s'assurer que les crimes commis dans le Nord du pays durant le conflit armé ne restent pas impunis. JRR fournit du soutien aux procureurs et juges d'instruction sous la forme de mentorat sur les questions relatives au droit pénal international et sur la gestion des affaires afin de s'assurer que les autorités nationales disposent des outils dont elles ont besoin.

